

# Les 25 ans de l'IEC: bilan et perspectives

L'Institut des Experts-Comptables a été créé aux termes d'une loi du 21 février 1985. Le fait que beaucoup d'entre nous ont assisté à sa création, prouve que l'Institut est encore bien jeune. Pourtant, le chemin parcouru par l'Institut et les réalisations à son actif sont énormes. À cet égard, je renvoie volontiers à l'article de Monsieur Eric Basso, conseiller au service juridique de l'Institut, qui retrace l'histoire de l'Institut et qui a été repris dans l'ouvrage publié à l'occasion des 25 ans de l'Institut qui ont été célébrés le 12 février 2010. Une vingtaine d'autres auteurs ont également participé à cet ouvrage que vous retrouverez sur le site web, dans la rubrique Publications/Ouvrages et livres.

Les perspectives d'une évolution favorable de l'économie sont toujours limitées. Le nombre de faillites a atteint un niveau record en janvier. Chacun de nous est confronté à des entreprises en difficulté, contraintes de cesser leurs activités. Les médias n'en ont généralement que pour les grandes entreprises, alors que ce sont les petites sociétés qui assurent l'essentiel de l'emploi. Les relations entre employeur et travailleur y sont toutes autres et le licenciement de personnel est parfois perçu par l'entrepreneur comme un échec personnel.

Pour promouvoir l'entreprise, le législateur a rendu possible la création d'une société au capital réduit, la sprl Starter. À cet égard, il a confié à nos professionnels le soin de participer à l'établissement du plan financier de ces entreprises. Cette décision est motivée par le souci que l'entrepreneur débutant puisse débattre de ses motivations et de ses pers-

pectives avec un professionnel lors de l'établissement du plan financier et qu'il reçoive dès lors toutes les explications utiles quant à la portée de son initiative d'entreprise. L'arrêté royal chargé de préciser la forme et le contenu du plan financier est en préparation et sa publication est attendue prochainement.

Ce numéro d'Accountancy & Tax est le dernier qui paraîtra sous le mandat du Conseil élu en avril 2007. Un Conseil qui a misé sur la continuité, l'innovation et la communication. À vous de juger dans quelle mesure ces objectifs ont été atteints. J'aimerais remercier la vice-présidente, la secrétaire-trésorière, le secrétaire et tous les membres du Conseil pour leur engagement constructif et la bonne entente qui a régné au sein du Conseil. Je pense pouvoir dresser un bilan positif de ce mandat et ce fut pour moi un honneur de présider ce Conseil.

Sous la direction des membres du Conseil, plusieurs commissions et groupes de travail ont contribué aux réalisations de l'Institut. Nous avons ainsi pu compter sur l'aide de nombreux confrères qui se sont montrés disposés à consacrer une partie de leur temps à l'Institut et à la profession. Leur coopération est fortement appréciée.

De même, nous avons toujours pu compter sur le directeur, la directrice adjointe et les collaborateurs de l'Institut pour préparer et exécuter les volontés et les décisions du comité exécutif et du Conseil. Je les en remercie également. ●

*André Bert, Président*